



@-SOF

La newsletter des Orthoptistes

24 Novembre 2012

NEWSLETTER SPECIALE : modification de la nomenclature

Après la revalorisation de la lettre clé du 6 novembre 2012

**Modification de la nomenclature, suite à la réunion de la CHAP
(Commission de Hiérarchisation des Actes Professionnels)**

Applicable au **24 novembre 2012**

Tableau en page 4

Lien internet : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?
numJO=0&dateJO=20121123&numTexte=10&pageDebut=18462&pageFin=18464](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20121123&numTexte=10&pageDebut=18462&pageFin=18464)

L'approbation de la CHAP (Commission de Hiérarchisation des Actes et des Prestations) pour la revalorisation de la nomenclature pour la rééducation du strabisme, de l'amblyopie, du champ visuel avec seuil, du bilan de la basse vision ainsi que pour la rééducation de la basse vision, sera effective dès la parution au Journal Officiel. Les modifications pourront être appliquées dès le lendemain.

Publication préalable des modifications de la liste des actes et prestations mentionnées à l'article L.162-1-7 du code de la sécurité sociale.

La prochaine assemblée générale du SOF
aura lieu le samedi 8 décembre à Toulouse,
hôtel Novotel –Purpan à 14 H

**Venez nombreux
Réunion ouverte à tous, adhérents et non adhérents**

Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration
les candidatures sont à adresser au secrétariat du S.O.F avant le 24 novembre 2012

Seuls les adhérents ont droit de vote

Tarifs métropole

Les actes de rééducations s'adresse à des personnes atteintes de déséquilibres binoculaires, d'hétérophories, de strabismes, d'amblyopie fonctionnelle :

Le traitement de l'amblyopie et du strabisme passe de 5.2 à 5.4 soit 14.04 €

L'AMY 4 dans le traitement des hétérophories et des déséquilibres binoculaires reste AMY 4 soit 10.4 €

L'AMY 4 en ajout de bilan passe à 4,1 soit 10,66 €

- la détermination objective de l'acuité visuelle
- La déviométrie
- L'analyse fonctionnelle des troubles neurovisuels hors bilan pour troubles neurovisuels

La périmétrie (champ visuel automatique) ou campimétrie avec mesure de seuil passe à 10,3 soit 26.78 €

La périmétrie (champ visuel de Goldmann) sans seuil reste à 9,5 soit 24.70 €

Le Bilan Orthoptique Basse Vision devient AMY 20 soit 52 €
avec possibilité de faire 2 bilans par an en cas d'évolution de la pathologie.

Modification de la prise en charge de la rééducation Basse Vision : qui s'adresse à des personnes dont l'acuité visuelle avec la meilleure correction optique est $\leq 0,3$ et/ou le champ visuel est $\leq 20^\circ$

Création d'une rééducation chez le petit enfant de moins de 3 ans d'une durée de 30 min , coté AMY 10,2 soit 26.52 €

enfant de 3 ans à 16 ans AMY 11,2. soit 29.12 € durée 40 min

patient de plus de 16 ans AMY 16,2. soit 42.12 € durée 60 min

Création d'un nouveau **Bilan Orthoptique des Troubles neuro-visuels diagnostiqués** par un médecin, d'une **durée de 60 mn, coté AMY 20,1 soit 52.26 €**

Avec un maximum de deux bilans par an. La réalisation du 2ème bilan doit être justifiée par l'évolution de la pathologie.

Le compte rendu tenu à la disposition du service médical, comporte au moins :

- La détermination subjective de l'acuité visuelle
- La détermination de la fixation
- Le bilan des déséquilibres oculomoteurs

Les pathologies neuro visuelles comprennent les atteintes des voies visuelles et / ou du système nerveux central d'origine notamment vasculaire, inflammatoire, tumorale, métabolique, ou congénitale entraînant des déficits tels que les hémianopsies, quadranopsies, l'héminégligence, et des dyspraxies visuo-spatiales.

Nous n'avons pas encore d'acte pour la rééducation pour les troubles neuro-visuels.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'accord de la HAS.

Adhésion : Pour ceux qui n'ont pas adhéré ou qui n'ont pas renouvelé leur adhésion, pensez à le faire. Nous avons besoin de vous dans une période pleine de changement. Nous devons être présents dans de très nombreuses réunions.

Les adhésions prises à partir du 8 décembre seront rapportées pour l'année 2013. Attention après le 8 décembre possibilité d'augmentation des tarifs.

Les étudiants bénéficient d'un tarif privilégié pendant leur cursus universitaire.

Vous bénéficierez de la newsletter et des services de téléchargement du SOF. Fiche adhésion en page 4 ou sur : <http://www.sof.com.free.fr/Downloads/adhesion2012.pdf>

ACTES	Coeff	Tarif métropole en €	Tarif outre –mer en €
Bilan orthoptique des déséquilibres oculomoteurs	10	26	27.20
Examen côté en plus d'un bilan	4.1	10.40	10.88
Bilan Basse Vision	20	52	54.40
Rééducation Basse Vision adulte	16.2	42.12	44.06
Rééducation Basse Vision enfant de 3 à 16 ans	11.2	29.12	30.46
Rééducation Basse Vision Enfant de moins de 3 ans	10.2	26.52	27.74
Traitement du strabisme	5.4	14.04	14.69
Traitement de l'amblyopie	5.4	14.04	14.69
Traitement des hétérophories	4	10.40	10.88
Bilan des troubles neuro visuels diagnostiqués	20.1	52.26	54.67
Périmétrie avec mesure de seuil (automatique)	10.3	26.78	28.02
Périmétrie sans mesure de seuil (manuel)	9.5	24.70	25.84
Courbe d'adaptation à l'obscurité	9	23.40	24.48
Exploration du sens chromatique	6	15.60	16.32
Exploration du sens chromatique 100HUE assisté par ordinateur	9	23.40	24.48

Attention il est INTERDIT d'arrondir